

Championnats du Monde de Scrabble Francophone

Séjour des jeunes

Charte du respect mutuel

Principe :

Les Championnats du Monde de Scrabble Francophone sont l'épreuve ultime de la saison de Scrabble, organisée par la Fédération Internationale de Scrabble Francophone (FISF). Dans chacune des différentes catégories d'âge, chaque fédération nationale sélectionne les joueurs qui disputeront ces championnats et la représenteront.

La FISF et les fédérations nationales mettent tout en œuvre pour assurer le meilleur déroulement possible du séjour des jeunes, l'organisation, l'encadrement et l'arbitrage étant assurés par des bénévoles.

Cette charte est créée dans le but de développer les relations entre les jeunes et les accompagnateurs, organisateurs, arbitres afin de garantir le bon déroulement du séjour des jeunes, dans le cadre des Championnats du Monde. L'auteur de cette charte est la Commission Internationale des Jeunes et du Scrabble Scolaire (CIJSS), cellule technique dépendant de la Fédération Internationale de Scrabble Francophone (FISF).

Les responsables de l'encadrement et de l'organisation, désignés par la FISF et les fédérations nationales sont chargés de faire respecter cette charte, supervisée par la CIJSS. Il est de la responsabilité des fédérations que les organisateurs et les accompagnateurs respectent la dignité des jeunes participants.

L'inscription d'un jeune au séjour des jeunes, et l'autorisation parentale à y participer, datée et signée par le responsable légal du jeune, impliquent l'engagement à respecter scrupuleusement cette charte en tous points.

Sanctions :

Le respect de cette charte est supervisé par la CIJSS, représentée par la totalité de ses membres présents lors du Championnat en question. En cas de non-respect d'un des points de cette charte, les individus concernés peuvent se voir infliger diverses sanctions, adaptées selon le lieu où se déroule le championnat et suivant la gravité de la faute :

- avertissement disciplinaire.
- annulation des résultats et des points ou points de performance de leur championnat.
- exclusion de l'hébergement et remise aux parents ou responsable légal.
- interdiction de participation à certaines épreuves internationales, voire nationales pendant une durée à déterminer.

Ces sanctions seront décidées sur proposition des membres de la CIJSS présents, par le comité directeur de la FISF, en présence du jeune concerné, et après audition de l'intéressé et des animateurs ou responsables de l'encadrement concernés.

La Commission Internationale des Jeunes remercie solennellement les jeunes de bien vouloir respecter cette charte et d'en encourager l'application.

Charte du respect mutuel

Respect des personnes :

Chaque jeune participant au séjour est tenu de respecter les autres jeunes partageant le même séjour ou le même voyage. Il est à plus forte raison tenu de respecter les personnes côtoyées ou rencontrées à l'occasion des championnats ou en dehors. Les comportements agressifs ou injurieux sont évidemment à proscrire et tout problème rencontré est à signaler à l'encadrement seul habilité à le traiter.

Respect des biens :

L'hébergement est mis en place dans des centres de vacances, des internats, des auberges de jeunesse, des hôtels, qui sont la propriété privée d'organismes qui prêtent ou louent leurs locaux, en partenariat avec la FISF ou la fédération nationale organisatrice. Il est impératif que ces lieux soient maintenus dans l'état de propreté et de qualité dans lesquels ils ont été trouvés à l'arrivée. Il en va de même pour les installations mises à disposition pour les besoins du Championnat du Monde ainsi que pour les lieux visités dans le cadre du programme. Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire sera susceptible de donner lieu à des poursuites, à des demandes de réparation et à des sanctions disciplinaires.

Respect du programme :

Le séjour est organisé par la fédération nationale organisatrice, sous contrôle de la CIJSS et dans le respect du cahier des charges approuvé par la FISF. Les accompagnateurs sont chargés d'appliquer le programme prévu. Les jeunes ayant choisi le séjour organisé sont tenus, sauf cas exceptionnel décidé par la CIJSS, de respecter ce programme, les lieux et les horaires qui y sont définis, et de participer à son bon déroulement. Les jeunes dispensés par écrit par leurs parents d'une activité sont tenus de se conformer aux décisions de l'encadrement prises en vue d'assurer leur surveillance.

Respect de l'éthique sportive :

Chaque compétiteur s'engage à respecter l'esprit du jeu, tant dans les règles qu'au travers du travail des arbitres et des organisateurs, également bénévoles, en observant les consignes et les recommandations formulées (exemples : rester à sa table de jeu tant que l'arbitre n'est pas passé pour valider le score, ne pas intervenir auprès des ramasseurs en cas de litige avec une décision arbitrale, ne pas gêner ou altérer le travail des arbitres et des organisateurs).

Prescriptions particulières :

Chaque compétiteur s'engage à respecter les règles particulières suivantes :

- interdiction absolue de consommer alcool ou toutes autres substances illicites.
- interdiction de sorties du lieu d'hébergement non prévues au programme, sans l'accord préalable du responsable de l'encadrement des jeunes et sans l'accompagnement d'au moins un membre de l'encadrement.
- respect obligatoire des lois et règlements du pays dans lequel se déroule la compétition et également respect des us, coutumes et différences dans le plus grand esprit de tolérance.

Engagement des accompagnateurs :

Les accompagnateurs s'engagent à :

- appliquer et faire appliquer les éléments contenus dans cette charte.
- respecter et faire respecter la dignité des jeunes.
- tout mettre en œuvre pour assurer ou faire assurer leur sécurité.